



Villeneuve
Saint Georges

ANNEE 2016

6eme séance

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 15 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 9 décembre 2016, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER (à partir du point n°5), Christian JONCRET, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, José GRACIA (à partir du point n°2), Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Insaf CHEBAANE, Mubbashar KHOKHAR, Stéphanie ALEXANDRE, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Elsa BARDEAUX a donné procuration à Marc THIBERVILLE
Nathalie DINNER a donné procuration à Daniel HENRY (jusqu'au point n°4)
José GRACIA a donné procuration à Soazic DEBBACHE (jusqu'au point n°1)
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Sylvie RICHETON
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Maurice BELVA
Alexandre BOYER a donné procuration à Christian JONCRET
Julia MORO a donné procuration à Yannick PILATTE
Nadia BEN MOUSSA a donné procuration à Omar CHERIGUENE

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Laurent DUTHEIL
Bénédicte BOUSSON-JANEAU
Mohamed BEN YAKHLEF
Imen GUEDDA
Dominique JOLY

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Lionel CHABERT, Directeur de Cabinet
Manuel MENAL, Directeur général des services
Isabelle LEPERCQ, Directrice générale adjoint des services
Diana ZEMOURI, Directrice générale adjoint des services
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services
Jean TOGUYENI, Directeur général adjoint des services
Aurore RANÇON MEYREL, Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Stéphanie ALEXANDRE** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES

Finances

1. M HENRY - Fonds de compensation des charges territoriales provisoire 2016

Le conseil municipal,

Par 27 voix pour,

Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve le montant du Fonds de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de 1 434 857,49 €.

Dit que le montant du Fonds de compensation des charges territoriales provisoire 2016, décomposé en douzième, serve de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial, qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la commission locale d'évaluation des charges territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Charge la Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

2. M HENRY - Modification des autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP)

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME s'étant abstenus,

Approuve la modification des autorisations de programme comme suit :

Budget supplémentaire 2016

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL
AP - GROUPE SCOLAIRE	5 029 611,82	5 170 388,18				10 200 000,00
AP - MEDIATHEQUE	163 400,00	1 576 600,00	2 150 000,00			3 890 000,00
AP - CENTRE SOCIAL	10 776,00	469 224,00				480 000,00
TOTAL	5 203 787,82	7 216 212,18	2 150 000,00			14 570 000,00

Modifications proposées

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL
AP - GROUPE SCOLAIRE	5 029 611,82	4 730 388,18	440 000,00			10 200 000,00
AP - MEDIATHEQUE	163 400,00	1 576 600,00	2 092 000,00	58 000,00		3 890 000,00
AP - CENTRE SOCIAL	10 776,00	404 224,00	65 000,00			480 000,00
TOTAL	5 203 787,82	6 711 212,18	2 597 000,00	58 000,00		14 570 000,00

Décide que les modifications des crédits de paiement seront inscrits dans la décision modificative N° 2 et au budget primitif principal 2017 de la commune conformément à ce tableau.

3. M HENRY - Décision modificative n° 2– Budget principal 2016

Le conseil municipal,

Par 25 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME s'étant abstenus,

Approuve la décision modificative n°2 du budget principal 2016 comme présentée dans les tableaux ci-annexés et équilibrée en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 4 538 000.00 €

Recettes : 4 538 000.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : -505 000.00 €

Recettes : -505 000.00 €

4. M HENRY - Inscription en non valeur des créances irrécouvrables

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la liste présentée par la Trésorerie Principale des titres admis en non valeur pour un montant global de 10 679.87 €

Exercice	Nombre de créances	Montant
2011	26	3 308,60 €
2012	32	2 263,35 €
2013	30	2 354,91 €
2014	30	1 988,56 €
2015	15	609,39 €
2016	4	155,06 €
Total	137	10 679,87 €

Dit que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6541 du budget de l'exercice considéré.

5. a) M HENRY - Vote du budget primitif 2017

Le conseil municipal,

Par 25 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME s'étant abstenus,

Approuve, par chapitre, le budget primitif principal pour l'année 2017 équilibré en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 54 997 994.00 €

Recettes : 54 997 994.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 18 400 261.00 €

Recettes : 18 400 261.00 €

b) M HENRY - Budget annexe Théâtre 2017

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve, par chapitre, le budget primitif annexe Théâtre pour l'année 2017 équilibré en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 280 700.00 €

Recettes : 280 700.00 €

6. M HENRY - Budget primitif 2017 - fixation des taux de fiscalité locale

Le conseil municipal,

Par 25 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME s'étant abstenus,

Fixe, ainsi qu'il suit, les taux des trois taxes communales applicables pour l'année :

- Taxe d'habitation 35,13%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 22,34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 36,80 %

Dit que ces taux seront appliqués aux bases fiscales notifiées selon l'état 1259 et que les produits prévisionnels 2017 ainsi calculés seront transmis au contrôle de légalité.

7. M HENRY - Budget primitif 2017 - fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Maintient le taux de la TEOM à 10,35 % pour l'année 2017.

Dit que la délibération doit servir de notification aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux, afin de permettre la mise en recouvrement des impositions et des taxes à comprendre dans les rôles généraux de l'année 2017.

8. M HENRY - Convention pour le reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,
Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve le projet de convention de reversement de la TEOM entre la commune de Villeneuve-Saint-Georges et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et autorise la Maire à signer ladite convention ainsi tout document ultérieur s'y rapportant.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget communal.

Achats

9. M GRACIA - Attribution du marché d'achat de fournitures scolaires, matériel scolaire et de matériel de loisirs créatifs pour la Ville de Villeneuve Saint Georges

Le conseil municipal,

Par 32 voix pour,
Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,

Autorise la Maire à signer les marchés, pour une durée de 4 ans, avec les entreprises désignées par la Commission d'appel d'offres, comme suit :

- pour le lot n° 1 Papeteries PICHON
- pour le lot n° 2 CIPA MAJUSCULE
- pour le lot n° 3 ALDA

Dit que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice considéré.

Personnel

10.M JONCRET - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,
Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN ayant voté contre,
Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	16	- 1		15
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	20		+ 1	21
Rédacteur à temps complet	12		+ 1	13
Attaché à temps complet	27		+ 2	29
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet	286	- 5		281
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	21	- 2		19

Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	8	- 2		6
Agent de maîtrise à temps complet	22	- 1	+ 3	24
Technicien à temps complet	7	- 1	+ 1	7
Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	4		+ 1	5
Ingénieur principal à temps complet	7	- 1	+ 1	7
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe temps non complet 12h00	1	- 1		0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe temps non complet 12h00			+ 1	1
TOTAL	431	- 14	+ 11	428

Dit que les effectifs sont fixés au 1^{er} janvier 2017 tel que dans le tableau des effectifs annexé.

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

10bis. M JONCRET – Mise à disposition de personnel entre la Commune et l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre dans le cadre des transferts de compétences

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve le modèle de convention de mise à disposition entre la commune et l'EPT 12 ci annexé,

Autorise la Maire à signer les conventions ainsi que tout document ultérieur s'y rapportant.

11.M JONCRET - Modification des modalités d'utilisation et de fonctionnement du compte épargne temps (CET)

Le conseil municipal,

Par 25 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME s'étant abstenus,

Décide d'adopter la modification des modalités d'utilisation et de fonctionnement du compte épargne temps conformément au règlement intérieur du compte épargne temps ci annexé, ainsi que les différents formulaires annexés.

Précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2017.

Espaces publics

12.M GRACIA - Marché d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes » pour les années 2017 à 2021 – Autorisation de signer le marché et le contrat

Le conseil municipal,

Par 25 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME s'étant abstenus,

Approuve le marché d'assurance attribué à la Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales et des Associations,

Autorise la Maire à signer le marché et le contrat définitif avec la SMACL pour une durée de 5 ans et un montant de prime annuelle de 49 987.62 € TTC paran,

Dit que les dépenses correspondantes sont imputées à la sous-fonction 020, nature 6161 du budget.

HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE
--

Développement Durable / Espaces publics

M DUTHEIL – Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement (année 2015)

Le conseil municipal,

Prend acte du rapport de présentation 2015 relatif au service public d’assainissement

13.M DUTHEIL - Approbation de la convention financière relative à l’entretien des domaines régionaux ouverts au public dans l’Arc boisé

Le conseil municipal,

Par 32 voix pour,
Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT s’étant abstenus,

Approuve la convention financière entre la Ville et l’Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France relative à la participation de Villeneuve-Saint-Georges à la prise en charge des frais d’entretien des domaines régionaux ouverts au public dans l’Arc boisé,

Autorise la Maire à signer les actes correspondants,

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget communal de l’exercice correspondant.

Séance levée à 21h36